

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 294

présenté par
M. Pauget

ARTICLE UNIQUE

Substituer au mot :

« dérèglement »

le mot :

« changement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de repli qui propose de remplacer la notion de "dérèglement climatique" par celle de "changement climatique."

Cette démarche s'inscrit dans un souci de cohérence politique avec la vision que la France a mondialement défendue lors de la présentation de l'accord de Paris de 2015 portant sur "le changement climatique", mais également considérant l'absence d'existence d'une règle générale applicable à la nature, que cet amendement rédactionnel propose de remplacer le mot "dérèglement" par le mot "changement" qui reflète une situation bien plus évidente.